



OIC/CFM-40/2013/DECLARATION

DECLARATION DE CONAKRY
40^{ème} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES
DES AFFAIRES ETRANGERES

CONAKRY – REPUBLIQUE DE GUINEE

09-11 DECEMBRE 2013

DECLARATION DE CONAKRY
40^{ème} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES
DES AFFAIRES ETRANGERES

CONAKRY – REPUBLIQUE DE GUINEE

9-11 DECEMBRE 2013

Nous, Ministres des Affaires Etrangères et Chefs de délégations des Etats membres de l'Organisation de Coopération Islamique, participant à la 40^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI, réunie à Conakry, République de Guinée, sous le thème : « Dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable ».

Nous félicitant de la tenue de cette conférence pour la seconde fois en République de Guinée, un pays qui a apporté une contribution de qualité au rayonnement de l'Islam et qui symbolise l'harmonie, la tolérance, la solidarité et la coexistence pacifique entre différentes religions.

Reconnaissant en l'Afrique de l'Ouest, un des berceaux de la civilisation islamique.

Conscients du rôle important de l'OCI, qui est la plus grande Organisation intergouvernementale après les Nations Unies, dans le renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération internationale.

Nous inscrivant dans la lignée de la 39^{ème} session du Conseil des Ministres, tenue à Djibouti du 15 au 17 novembre 2012, ainsi que du Communiqué final de la Réunion annuelle de coordination des Ministres des Affaires Étrangères, tenue à New York le 27 septembre 2013.

- 1- Nous saluons la très haute clairvoyance du Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Ibn Abdelaziz Al-Saoud, pour son heureuse initiative d'avoir convoqué le 4^e Sommet islamique extraordinaire, tenu les 14 et 15 août 2012, dans la ville sainte de la Mecque.
- 2- Nous exprimons notre gratitude et notre reconnaissance à la République Arabe d'Egypte pour avoir accueilli, les 6 et 7 février 2013, au Caire, la 12^{ème} session de la Conférence islamique au sommet, sous le thème « Le monde musulman : nouveaux défis et multiplication des opportunités ».
- 3- Nous nous réjouissons de la décision de l'OCI d'organiser la 13^{ème} session de la Conférence islamique au sommet en Turquie, en 2016.
- 4- Nous réaffirmons notre attachement aux idéaux de notre foi, qui professe les valeurs de paix, de compassion, de tolérance, d'égalité, de justice et de dignité humaine pour la Oummah islamique et pour toute l'humanité. Nous réaffirmons également notre

détermination à promouvoir la paix, la coopération et le développement dans le monde entier.

- 5- Nous exprimons notre ferme volonté d'imprimer un nouvel élan à l'OCI et de renforcer son rôle en tant que moyen de promotion de la coopération entre nos pays, de manière à répondre aux aspirations des peuples et à préparer la Oummah islamique à faire face aux défis du XXI^e siècle.
- 6- Nous réaffirmons que la cause palestinienne et d'Al-Qods Al-Charif constituent des questions centrales pour l'ensemble de la Oummah islamique et réitérons le plein soutien de l'OCI à la juste cause de la Palestine et aux droits du peuple palestinien.
- 7- Nous renouvelons notre appui inébranlable aux efforts de l'Etat de Palestine pour mobiliser le soutien approprié en vue de la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien, y compris ses droits inaliénables à l'autodétermination et au retour, ainsi que pour l'élargissement de la reconnaissance internationale de l'Etat de Palestine sur la base des frontières du 4 juin 1967, y compris au niveau de l'Organisation des Nations unies et des agences onusiennes.
- 8- Nous nous félicitons de la décision de l'Assemblée générale des Nations unies d'élever le statut de la Palestine au rang d'Etat observateur. Nous saluons la décision importante prise récemment par de nombreux Etats de reconnaître l'Etat de Palestine sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem Est comme capitale, et exhortons les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à assumer leurs responsabilités en vertu de la Charte des Nations unies, en reconnaissant l'Etat de Palestine dans les plus brefs délais possibles et, en soutenant les efforts visant à garantir l'obtention, par la Palestine, de la qualité de membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, pour que cet Etat retrouve sa place au sein de la communauté des nations.
- 9- Nous réitérons notre ferme condamnation de toutes les politiques et actions israéliennes illégales dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem Est, notamment les activités en cours d'implantation de colonies de peuplement israéliennes, la construction du mur de l'annexion, la démolition de maisons palestiniennes et l'expulsion des familles palestiniennes, qui visent à modifier la configuration démographique et à occulter l'identité arabo-islamique de Jérusalem Est occupé, en particulier, et qui constituent autant de violations flagrantes du droit international, dont le droit humanitaire international et les résolutions pertinentes des Nations unies.
- 10- Nous condamnons les actes de provocation de violences, d'incitation et de terrorisme de la part de colons israéliens à l'encontre des populations civiles palestiniennes et de leur propriété, y compris les dommages causés sur les terres agricoles ainsi que la profanation, de tels actes illégaux, ne faisant qu'attiser les tensions et les sensibilités religieuses qui risquent de déstabiliser davantage la situation sur le terrain.

- 11- Nous appelons à la protection des lieux saints islamiques et chrétiens dans les territoires palestiniens occupés en particulier, Al-Qods Al-Charif et au respect de leur sacralité et du droit à la liberté d'accès de tous les fidèles.
- 12- Nous réitérons notre ferme condamnation du maintien par Israël du blocus illégal et inhumain contre la Bande de Gaza. Nous exigeons d'Israël, puissance occupante, qu'elle mette fin aux sanctions collectives illégales imposées au peuple palestinien, lève le blocus de la Bande de Gaza et respecte pleinement ses obligations, en vertu du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits humains.
- 13- Nous exprimons notre profonde préoccupation à la suite de la décision prise par le gouvernement d'Israël en 2012, de suspendre toute forme de coopération avec le Conseil des droits de l'homme et de son refus de recevoir la mission de l'Unesco censée examiner l'état de la vieille ville de Jérusalem et de ses remparts, en tant que site du Patrimoine Mondial.
- 14- Nous exprimons notre profonde préoccupation au sujet des milliers de Palestiniens emprisonnés et placés en détention par Israël la puissance occupante dont au moins 300 enfants. Cette pratique inhumaine est une violation flagrante de la Convention de Genève. Nous soulignons que la question des prisonniers palestiniens est une question primordiale et constitue un élément important dans la réalisation d'une paix juste dans la région.
- 15- Nous saluons les efforts déployés par Sa Majesté, le Roi Mohammed VI, Président du Comité d'Al-Qods et de Beit Mal al-Qods, en vue de préserver l'identité d'Al-Qods Al-Charif et de soutenir la résistance du peuple palestinien dans la ville sainte.
- 16- Nous rendons hommage au Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan pour avoir organisé, le 11 juin 2013, à Bakou, la Conférence des donateurs pour le Plan stratégique pour le développement d'Al- Qods Al-Charif et la Conférence pour la mise en place d'un réseau islamique de sécurité financière à l'Etat de Palestine.
- 17- Nous saluons les efforts déployés par le Royaume Hachémite de Jordanie pour préserver la ville d'Al-Qods Al-Charif et soutenir la résistance de la population palestinienne face aux tentatives d'Israël visant à oblitérer l'identité arabo-islamo-chrétienne de la ville d'Al Qods et à évincer la population palestinienne de cette ville.
- 18- Nous réitérons notre haute appréciation des efforts consentis par Sa Majesté le Roi Abdallah Ibn Al-Hussein dans la reconstruction des sanctuaires islamiques d'Al-Qods Al-Charif, en particulier la reconstruction de la Chaire historique de Saladin, les travaux de reconstruction du Dôme du Rocher et du Musée islamique, la sauvegarde des waqf islamiques, des œuvres islamiques et des œuvres pie chrétiennes d'Al-Qods.

- 19- Nous reconnaissons la nécessité de préserver la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous condamnons la poursuite de l'effusion de sang et de la violence en Syrie. Nous soulignons la responsabilité première du gouvernement syrien dans la poursuite de la violence, des destructions de biens et des propriétés. Nous exprimons notre vive préoccupation devant la détérioration de la situation, la fréquence croissante des meurtres et des tueries qui ont coûté la vie à des milliers de civils non armés.
- 20- Nous demandons la cessation immédiate de la violence, des tueries et de la destruction, le respect des valeurs islamiques et des droits humains, la sauvegarde de la Syrie contre le risque d'une guerre civile aux conséquences graves pour le peuple syrien, la région, la paix et la sécurité internationales.
- 21- Nous condamnons l'utilisation d'armes chimiques contre les populations syriennes et exigeons l'élimination totale de ces armes de destruction massive.
- 22- Nous appelons au démarrage immédiat du processus de mise en place d'un mécanisme de transition pacifique qui permettrait la construction d'un nouvel Etat syrien basé sur le système pluraliste, démocratique et civil, garantissant l'égalité de tous, sur la base du droit, de la citoyenneté et du respect des libertés fondamentales.
- 23- Nous réaffirmons notre solidarité envers le Liban face aux agressions israéliennes et appelons à l'impératif de contraindre Israël à respecter la Résolution n°1701 du Conseil de Sécurité et à mettre un terme à la violation des espaces aérien et terrestre du Liban.
- 24- Nous réaffirmons notre solidarité envers les pays voisins pour avoir accueilli et pris en charge les réfugiés syriens et invitons les Etats membres à leur fournir l'aide et l'assistance nécessaires afin de leur permettre de continuer à répondre aux besoins humanitaires de nos frères syriens qui se trouvent sur leurs territoires.
- 25- Nous prenons note des efforts conséquents de consolidation de la paix de la part des nouvelles autorités somaliennes, depuis l'aboutissement du processus de transition dans le pays et soulignons la nécessité de consolider les avancées politiques, afin de garantir la stabilité du pays. Nous saluons, à cet égard, l'engagement du gouvernement fédéral somalien à finaliser la constitution à travers le processus de dialogue, le partage du pouvoir et des ressources entre les régions et la tenue d'élections démocratiques en 2016.
- 26- Nous exhortons tous les Etats Membres de l'OCI et les partenaires internationaux à concrétiser l'engagement pris à la conférence de Londres sur la Somalie, le 7 mai 2013, en fournissant une assistance coordonnée et durable dans la mise en œuvre des plans du gouvernement fédéral. Nous saluons les sacrifices et les succès des forces armées somaliennes et de l'AMISOM dans leur lutte contre les militants d'Al-

Shabaab, et remercions les pays ayant contribué par l'envoi de troupes et de forces de police. Nous appelons le Conseil de sécurité de l'ONU à lever complètement l'embargo sur les armes afin de renforcer les capacités de l'Etat somalien dans le domaine de la sécurité.

27- Nous saluons la tenue dans la sérénité et la transparence des élections présidentielle, législative et communale au Mali qui consacrent le retour de l'ordre constitutionnel dans ce pays. Nous félicitons le peuple malien pour sa maturité et l'encourageons à poursuivre cet élan pour assurer la réconciliation et la reconstruction du pays, dans l'unité.

28- Nous appelons la communauté internationale à soutenir le Mali en vue d'éradiquer les groupes armés terroristes et les trafiquants de drogue. Nous saluons le rôle joué par la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), l'armée nationale malienne et les pays amis qui ont contribué à rétablir la stabilité, l'unité et l'intégrité territoriale du Mali.

29- Nous nous félicitons également de la transformation, le 1^{er} juillet 2013, de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), en Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA) et invitons les autres Etats Membres de l'OCI à s'y joindre, afin de contribuer à la stabilisation du Mali et de faciliter le redressement et le développement à long terme du pays.

30- Nous prenons note de l'offre de la Turquie d'abriter la deuxième réunion du groupe de contact ministériel de l'OCI sur le Mali mis en place, conformément à la décision de la 12^{ème} session de la Conférence islamique au sommet du Caire, et qui a tenu, le 13 mai 2013, sa première réunion à Djeddah. Nous exprimons notre soutien aux efforts internationaux visant à restaurer les mosquées et mausolées de Tombouctou, tous inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

31- Nous nous réjouissons de l'évolution positive de la situation en Guinée Bissau et encourageons le gouvernement et toutes les parties prenantes à poursuivre leurs efforts visant à restaurer l'Etat de droit, l'autorité de l'Etat et la démocratie dans le pays. Nous félicitons le Professeur Alpha Condé, Président de la République de Guinée et Médiateur pour la Guinée –Bissau, pour son engagement en faveur de la résolution rapide de la crise. Nous appelons la CEDEAO, la communauté internationale et les Etats membres de l'OCI à continuer à accompagner résolument la Guinée Bissau dans la voie de la reconstruction et du développement socio économique.

32- Nous réaffirmons notre solidarité avec la Côte d'Ivoire dans ses efforts visant à consolider la paix et à relancer son économie ravagée par la guerre. Dans ce contexte, nous exhortons le Secrétaire général de l'OCI à poursuivre ses efforts en vue de

convoquer une conférence des donateurs, conformément au mandat de la 38^{ème} session du CMAE, tout en appelant les Etats Membres à y participer activement et à contribuer généreusement au soutien et à la reconstruction du pays.

- 33- Nous réitérons la détermination de tous les Etats Membres de l'OCI à rester engagés sur le long terme en Afghanistan, pour apporter la paix, la stabilité et le développement socio-économique dans le pays. Nous condamnons le terrorisme, la violence et l'extrémisme en Afghanistan et réaffirmons notre soutien au gouvernement dans sa lutte contre ces fléaux. Nous soulignons l'importance d'une véritable coopération régionale visant à rétablir la paix et la stabilité, à relancer le développement en Afghanistan et dans la région. Nous réitérons notre soutien au processus inclusif de paix mené par et pour les Afghans, en vue de parvenir à une solution politique durable dans le pays.
- 34- Nous exprimons notre vive inquiétude et condamnons la poursuite de la violence et des violations des droits de l'homme contre les musulmans innocents non armés au Myanmar, en 2013. Nous appelons le gouvernement du Myanmar à se conformer aux normes et aux principes du droit international. Nous soulignons l'importance de la restauration du droit des Rohingyas à la citoyenneté, au développement économique, social et culturel, dans la paix.
- 35- Nous soulignons la nécessité pour le monde islamique de continuer à suivre l'évolution de la situation des communautés et minorités musulmanes en Asie du Sud Est, notamment aux Philippines et en Thaïlande. Nous exhortons également toutes les parties concernées à poursuivre leurs efforts, en vue de parvenir à un règlement satisfaisant et durable de ces problèmes, par des moyens pacifiques et directs parrainés par l'OCI.
- 36- Nous exprimons notre soutien à la République turque de Chypre du Nord et encourageons la poursuite et l'aboutissement rapide des négociations, sur la base de l'égalité des droits entre les deux communautés, turque et grecque.
- 37- Nous encourageons à la fois le Pakistan et l'Inde à reprendre le processus de dialogue et à œuvrer à la résolution de tous les différends, y compris la question centrale du Jammu et Cachemire.
- 38- Nous condamnons l'agression arménienne contre l'Azerbaïdjan et appelons au retrait immédiat des forces arméniennes des territoires occupés de l'Azerbaïdjan.
- 39- Nous réaffirmons que l'Islam est une religion de modération et d'ouverture, qui rejette toutes les formes d'intolérance et d'extrémisme et soulignons, à cet égard, l'importance de la lutte contre les stéréotypes négatifs, la stigmatisation et la discrimination.

- 40- Nous condamnons la montée de l'islamophobie dont sont victimes les musulmans et invitons la communauté internationale à prendre des mesures efficaces pour lutter contre la diffamation des religions et les stéréotypes négatifs fondés sur la conviction ou l'appartenance ethnique. Nous demandons au Secrétaire général de l'OCI de poursuivre ses démarches afin d'endiguer l'islamophobie, en multipliant les débats et les délibérations au sein des différentes instances internationales.
- 41- Nous saluons l'initiative clairvoyante du Serviteur des deux Saintes Mosquées d'inaugurer en novembre 2012, à Vienne, en Autriche, le centre international du Roi Abdullah Bin Abdelaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel et lui réitérons tout notre soutien dans ses efforts incessants visant à instaurer une paix et un développement durables à travers le dialogue des civilisations et des religions.
- 42- Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, quels qu'en soient les auteurs et les lieux. Nous réaffirmons notre engagement à renforcer la coopération mutuelle dans la lutte contre le terrorisme, à travers, entre autres, l'adoption par consensus d'une définition appropriée du terrorisme, l'échange d'informations, le renforcement des capacités, l'élimination des causes profondes du terrorisme, tels que les conflits prolongés, la poursuite de la répression, la marginalisation des peuples et des nations, le déni du droit des peuples à l'autodétermination. Nous rejetons et condamnons toutes les tentatives visant à associer au terrorisme, l'islam, un pays islamique donné, une race, une religion, une culture ou une nationalité.
- 43- Nous exprimons notre préoccupation face à la situation humanitaire catastrophique dans la région du Sahel africain et appelons les Etats membres de l'OCI, et le reste de la communauté internationale, à contribuer aux fonds et mécanismes existants, pour aider les gouvernements à répondre aux besoins des populations en termes de sécurité alimentaire.
- 44- Nous réaffirmons l'importance de la pleine réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015, par les Etats membres de l'OCI. Nous lançons un appel pressant aux pays donateurs et aux institutions internationales pour le respect des engagements auxquels ils ont souscrit. Nous soulignons la nécessité de l'adoption rapide de l'agenda post-2015.
- 45- Nous réitérons notre soutien aux actions récentes visant à accroître la coopération dans les domaines du développement agricole, de la main d'œuvre, de la productivité et de l'emploi. Nous saluons la décision de la 39^{ème} session du CMAE de créer une institution de l'OCI pour la sécurité alimentaire à Astana, au Kazakhstan, ainsi que les résultats de la 2^{ème} conférence des Ministres du travail de l'OCI, tenue en Azerbaïdjan, du 23 au 26 avril 2013, en particulier l'adoption du cadre de l'OCI pour la coopération dans les domaines de la main d'œuvre, de l'emploi et de la protection

sociale. Nous encourageons la mise en place d'institutions similaires dans d'autres régions de la Oummah islamique.

- 46- Nous nous félicitons de la décision adoptée à la Conférence des Ministres du Travail de l'OCI, tenue à Bakou, les 25 et 26 avril 2013, relative à la création du Centre de l'OCI pour le Travail, sur proposition de Son Excellence Monsieur Ilham Aliyev, Président de la République d'Azerbaïdjan ; et nous félicitons également de l'initiative prise par ce pays d'abriter ledit Centre.
- 47- Nous accueillons favorablement la 5^{ème} session de la Conférence ministérielle sur le rôle de la femme dans le développement des Etats membres de l'OCI qui aura lieu en novembre 2014 en Azerbaïdjan et invitons tous les Etats membres à participer activement à cette Conférence.
- 48- Nous exhortons les Etats membres de l'OCI à promouvoir l'éducation de la jeunesse en lui inculquant les nobles préceptes de l'Islam et à favoriser leur accès à un emploi décent.
- 49- Nous réaffirmons la nécessité de développer le commerce intra OCI afin de diversifier nos économies respectives et favoriser leur croissance, compte tenu des immenses potentialités des Etats membres. Nous exhortons les décideurs économiques à promouvoir le partenariat public-privé, à favoriser les investissements directs dans l'espace OCI en vue d'accroître la production, de créer des emplois et de stimuler la croissance.
- 50- Nous exprimons notre satisfaction des partenariats établis avec les organisations régionales et internationales, pour la mise en œuvre des programmes économiques de l'OCI, et des progrès accomplis dans la réalisation du plan d'action pour l'Asie centrale. Nous appelons les Etats membres à poursuivre la collaboration avec les groupes régionaux dans le cadre de l'exécution du projet de l'OCI concernant la ligne ferroviaire Dakar/Port Soudan, du projet touristique de l'Afrique de l'Ouest et du plan d'action de l'OCI pour le coton.
- 51- Nous réaffirmons le droit des pays en développement à promouvoir la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, y compris le droit au cycle complet du combustible à des fins pacifiques, sans discrimination aucune.
- 52- Nous exprimons notre soutien au renforcement de la coopération dans les domaines de la Science, de la Technologie et de l'Innovation (STI) à toutes les étapes, y compris les efforts conjoints pour la mise en place de structures solides en matière de politique STI, de promotion de la recherche et développement (R&D), et d'organisation d'expositions et de séminaires technologiques et scientifiques entre les Etats membres et les institutions compétentes de l'OCI.

- 53- Nous nous félicitons de la réussite des Emirats Arabes Unis à être choisie pour l'organisation de l'Expo 2020, à Dubaï et remercions tous les Etats membres pour leur appui à ce choix porté sur les Emirats pour abriter cette exposition d'envergure.
- 54- Nous notons que la présente conférence est la dernière à se tenir sous le mandat de Son Excellence Professeur Ekmeleddin Ihsanoglu, en sa qualité de Secrétaire général de l'OCI. A cet égard, nous tenons à lui rendre hommage pour son rôle et son dynamisme ayant permis d'opérer une réforme substantielle et de contribuer à l'accroissement du prestige et de l'action de l'OCI sur la scène internationale. Nous exprimons notre appréciation pour les efforts infatigables déployés par le Secrétaire général dans le but de consolider l'action islamique commune et de promouvoir la coopération dans les domaines politique, économique, culturel, social, humanitaire et scientifique.
- 55- Nous saluons l'élection de Son Excellence Monsieur Iyad Bin Amin Al-Madani, du Royaume d'Arabie saoudite, au poste de Secrétaire général de l'Organisation de Coopération Islamique et lui exprimons l'assurance de notre total soutien dans l'accomplissement de sa mission.
- 56- Nous témoignons notre profonde gratitude à Son Excellence Professeur Alpha Condé, Président de la République de Guinée, Chef de l'Etat, au peuple et au gouvernement guinéens, pour leur générosité, leur hospitalité et les excellentes dispositions prises pour le succès de la 40^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

Fait à Conakry, le 11 décembre 2013

1/1/2014